L'ABEILLE.

[illegible] OFFICIEL DE L'ETAT.
[illegible], MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS:
[illegible]EDI MATIN, 25 DECEMBRE 1840.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

A l'occasion de la fête de Noël, l'Abeille ne sortira pas demain. Les avis qui devaient paraître le 26, se trouvent dans notre feuille d'aujourd'hui.

DU MESSAGE DU PRESIDENT.
II.

Nous n'aurions pas parlé de la partie du message qui traite des finances, quelque inexacte qu'elle puisse être, si elle n'était de nature à induire en erreur les personnes peu familiarisées, avec ces matières et à faire peser sur la nouvelle administration une responsabilité qu'elle doit repousser; car il est juste que chacun réponde de ses œuvres et rien de plus.

Evidemment M. Van Buren a traité ce sujet dans le double but de justifier ses mesures financières et de dissimuler autant que possible l'extravagance des dépenses de son administration. C'est chose impossible comme on sait: aussi faut-il voir les peines qu'il se donne et les incroyables doctrines qu'il met en avant pour soutenir sa thèse:

"La bonne position actuelle de nos finances, dit-il, et le succès avec lequel on a surmonté les embarras pécuniaires qui paraissaient insurmontables, sont pour le gouvernement et pour la nation un juste sujet de félicitation. Un trésor bien garni, quoiqu'on puisse le considérer comme une preuve de prospérité publique, contribue rarement au bien être d'un peuple, et l'expérience a démontré son incompatibilité avec l'action salutaire d'institutions politiques comme celles des Etats-Unis. Notre recours le plus efficace pour les besoins du service et pour l'indépendance gît, comme on a vu, dans d'amples ressources exemptes de dettes. Ils ne se rapport le gouvernement fédéral occupe une singulière et vraiment enviable position."

Nous le demandons à tout homme de bonne foi, à quelque parti qu'il appartienne, "la bonne position de nos finances" n'est elle pas une fiction du message? Y a-t-il quelqu'un qui puisse croire à la bonne position de nos finances, lorsqu'il y a quelques mois à peine les caisses du trésor de la trésorerie ont été protestés, lorsqu'on a laissé protester des traites de $18 et $10, lorsqu'enfin une administration qui proscrit le crédit ne vit que d'emprunt?

Cependant il est possible que le président ait une opinion tout à fait excentrique de *la bonne position de nos finances*; car il prétend qu'un *trésor bien garni, quoiqu'on le puisse considérer comme une preuve de la prospérité publique, contribue rarement au bien-être du peuple.* Ce qui semble vouloir dire que le *nec plus ultra* d'une bonne position financière, c'est d'avoir un trésor vide. Si telle est en effet la pensée de M. Van Buren nous convenons bien avec lui que nous sommes dans une position financière reposant sur un trésor vide, nous persisterons à croire, malgré la hardiesse de ses assertions, que cette position n'est pas brillante; et l'on rendra cette justice au président actuel, qu'il a fait tout ce qu'il fallait faire pour avoir un trésor vide.

Puis, comme corollaire, vient cette maxime tout à fait neuve, "qu'il est plus prudent de compter pour nos besoins financiers sur d'amples ressources libres de toute dette."

C'est ainsi qu'il combat avec force et très longuement la création d'une dette nationale, comme si tous les hommes sages de tous les partis n'étaient pas de son opinion; comme si quelqu'un songeait à créer une dette indispensable nécessité une dette nationale. Mais parce que par hasard M. Van Buren voudrait faire croire par ses déclamations contre une dette publique qu'il a créé une, lui-même, en pleine paix? M. Van Buren sait bien que dans le courant de son administration il a distribué vingt huit millions aux Etats, ce qu'il ne dit pas que la balance du *surplus revenue*, s'élevant à environ douze millions, n'a jamais été distribuée et que par conséquent il doit en être 'demandé' à son administration.

Il est évident que ce message n'a d'autre but que d'écarter autant que possible l'administration de la responsabilité des innombrables fautes [illegible] commises.

Un événement déplorable a eu lieu hier aux Courses de [illegible]. Les constables de la Première Municipalité, les sieurs Norton & Mac Gowan, porteurs d'un warrant contre le nommé Wm. Hadden se rendirent aux Courses de Carrollton pour arrêter ce dernier. Au moment de mettre leur mandat à exécution ces officiers furent assaillis. M. Norton fut atteint d'une balle de pistolet qui l'étendit mort sur la place, et Mc. Gowan fut grièvement blessé de plusieurs coups de poignard, auxquels on ne croit pas qu'il puisse survivre. On n'a pas encore arrêté les auteurs de ce double assassinat.

[illegible] Un accident a eu lieu hier sur le chemin de fer de Carrollton. Les courses de l'Eclipse ayant [illegible] des départs plus fréquens que d'ordinaire, les mesures n'ayant pas été parfaitement prises, deux convois se sont rencontrés en route au détour du chemin Tivoli; le choc a brisé de chaque côté le char qui vient immédiatement après la locomotive; heureusement ces chars étaient vides et les passagers se trouvaient dans ceux de derrière, n'ont reçu aucune blessure grave. Quant aux locomotives, elles n'ont pas éprouvé des avaries importantes [illegible] que celle qui [illegible] des rails et a considérablement souffert. On [illegible] précautions pour que pareil accident ne se renouvelle plus.

THEATRE D'ORLEANS.

Mlle Calvé dans le *Domino Noir*, c'est à dire charmante soirée pour le public, un triomphe complet pour la cantatrice. Il y a aura de plus les amateurs de folle gaîté, l'amusante scène de *Minuit* où Bernard et Mathieu font merveille.

CIRQUE OLYMPIQUE.
Rue Poydras.

A la demande de plusieurs familles la direction a décidé que la représentation de jour pour les fêtes de Noël aurait lieu à onze heures et demie, et non à [illegible] heures, comme elle avait été précédemment annoncé.

COURSES DE L'ECLIPSE.

Les Courses de l'Eclipse offriront aujourd'hui un intérêt tout particulier: Luny à M. Kenner et Jonas [illegible] à M. Daves doivent disputer une poule et [illegible] chaude. Lody est fort connu des amateurs et John Marshall s'est distingué dans le sud; tous deux inspirent une grande confiance et [illegible] considérables sont engagés.

[illegible] WASHINGTON.—M. J. Sparks vient de publier en un magnifique volume in 8o. avec [illegible] une biographie de Washington. Cette excellente biographie est au fond la même que celle qui a paru en tête de la belle édition des "Ecrits de Washington," donnée par le même écrivain, mais elle [illegible] d'importantes additions: de nombreuses citations extraites de la correspondance même du père de la patrie, des pièces justificatives de la plus haute importance, deux portraits de Washington et de sa femme à différentes époques, plusieurs vues et les plans de différentes batailles ajoutent un nouveau prix à une narration pleine d'intérêt et de simplicité.

Nous ne saurions recommander avec trop de chaleur un travail de cette nature; il a par lui même une grande valeur, et nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'exécution typographique est digne de l'œuvre et des soins. Le second portrait de Martha Washington est une des meilleures gravures qu'on puisse voir. Enfin le volume, dans son ensemble, est d'une rare élégance pour pouvoir être dignement offert comme étrennes au premier jour de l'an.

INTERIEUR.

POPULATION DE L'ETAT DE N. YORK.—La population de l'Etat de N. York s'élève, d'après le résultat du dernier recensement, à 2,428,[illegible], ce qui constate une augmentation de 510,[illegible] depuis le dernier recensement:

[illegible]

[illegible] ainsi que 180 boucauts de sucre qu'elle contenait. Le feu a d'abord pris au toit et tels furent ses progrès, qu'il devint impossible de s'en rendre maître. La perte est considérable, étant estimée à $25,000, et rien n'était assuré. La machine à vapeur est restée intacte, mais la sucrerie, qui était une superbe bâtisse en briques, n'est plus maintenant qu'un édifice en ruines.

La récolte en sucre cette année, il paraît maintenant certain, sera diminuée au moins d'un quart sur ce qu'on croyait qu'elle devait être. Les cannes qui ont été touchées par les derniers froids et qui n'ont pas été abattues de suite, ont pour ainsi dire été entièrement perdues. Pour donner une idée de la perte qu'on a éprouvée, nous dirons que sur une habitation de cette paroisse, vingt arpens de ces cannes n'ont produit que trois boucauts de sucre très-inférieur. Les cannes coupées avant les dernières gelées sont encore très-saines, rendent assez bien et produisent du très-beau sucre.

(*Gazette des Attakapas.*)

VARIÉTÉS.

UNE DOULEUR DE MERE.

Il y a deux mois, le hasard, ce dieu capricieux et insaisissable, à qui nous devons tant et de si étranges rencontres m'amena à Smyrne, dans un des quartiers de la haute ville, exclusivement habité par les Turcs. J'étais au milieu de Beyn-Capou que vous devez connaître, si jamais vous avez voulu arriver au Pont-des-Caravanes en débarquant aux cimetières juifs pour suivre la lisière de la montagne sur laquelle est bâti le Château. Fatigué et à moitié haletant de la marche que j'avais été obligé de faire, je me mis à considérer quelques vieux débris de mur que l'on y rencontre, ouvrages des Génois, aqueducs à moitié ruinés, d'où ruisselle encore une eau abondante qui fait croître de longues herbes, et donne à ce lieu un air de vétusté et de vieillesse pénible à voir. D'un côté des murs lézardés dont je vous parle et où se perche le coucou à la voix traînante et monotone, vis-à-vis des maisons basses, peintes en rouge foncé, avec des doubles treillages aux fenêtres, derrière lesquels bienheureux si vous voyez briller un œil de femme, curieux et animé.

Beyn Capou est une rue étroite et sinueuse dont les maisons, bâties en saillie, interceptent les rayons du soleil en joignant presque l'extrémité de leurs toitures. Tout y est triste, monotone et fatigant. Je ne sais quel de pénible vient peser sur la poitrine, et l'on se sent prendre d'un malaise indéfinissable à se voir dans ce lieu isolé. Aussi je ne fus pas peu étonné de rencontrer dans cette rue délabrée et tombant en ruine une maison de coquette apparence, peinte tout en blanc avec des volets d'un vert tendre et offrant l'image la plus riant. Elle paraissait être là comme une figure douce de vierge au milieu d'une fangée de femmes vieilles et édentées, comme un rayon de soleil qui traverse la densité d'un ciel brumeux. La porte de la cour ouverte laissait voir un intérieur riche et simple. Cette cour était pavée de marbre; un bassin artistement ciselé occupait le milieu. Au lieu d'orangers, un saule et deux cyprès le protégeaient de leur ombre. C'était là encore un nouveau contraste que je ne pus m'empêcher de remarquer. Sans me rendre compte de l'idée qui traversait mon esprit, je me disais qu'un drame se passait ou avait dû se passer dans cette maison. C'est que la douleur et la joie s'y donnaient la main d'une manière tellement intime par les objets extérieurs dont elles portaient la forme que j'en avais la conviction avant que tout autre chose ne fit savoir l'histoire que je vais vous raconter.

Je ne vous dirai point par quel hasard cette histoire vint à ma connaissance, les circonstances qui me la firent connaître sont si étranges que vous n'y ajouteriez pas foi.

Un père, une mère, deux enfans et deux esclaves noirs composaient ce ménage. Le père était un homme de trente-cinq ans, la mère n'en avait pas vingt-quatre. Cette femme elle-même était un curieux contraste avec ce que l'on voit chez les Turcs. Mince, blanche, blonde, yeux bleus, tout en elle révélait une autre nature. Elle se distinguait surtout par des traits finement dessinés, un regard voilé d'ombre, de douleur, de rêverie; une parole brève, mais douce, une mélancolie triste et profonde. Mariée depuis huit ans, elle n'avait autour d'elle que deux enfans à-peu-près du même âge, et de ces deux enfans un seul lui appartenait.

Et voici maintenant où le drame commence, drame sans action, mais plein de poignantes angoisses dont il ne faudra vous parler.

La jeune femme, devenue mère, trop faible pour allaiter son enfant, le confia aux soins d'une nourrice. Chez les Turcs, la nourrice est une seconde mère, elle s'identifie à la famille, en devient un des membres les plus respectés, les plus chers. Ses enfans et ceux du maître se considèrent comme des frères, et la simplicité de mœurs de cette nation, le manque de tout préjugé de naissance, font que cette fraternité est aussi réelle que durable. Eminn, dès le principe, témoigna à l'enfant dont elle était chargé toutes les attentions, tous ces petits soins, toute la vigilance qu'il n'est donné qu'à la maternité seule de connaître. Suspendu à son sein, elle le considérait avec amour et une secrète satisfaction. On eut dit que les sentiments qui débordaient de son âme ne pouvant se reporter sur son enfant [illegible], acquéraient plus de force encore par le besoin qu'[illegible] avait de les épancher, et que concentrés sur un objet étranger mais qu'elle s'était accoutumée à regarder avec les yeux d'une mère, ils devenaient ainsi plus vifs, plus exclusifs. Eminn avait une sorte d'exaltation dans les idées, mais de force en même temps dans le caractère, qui influaient parfois d'une étrange manière sur sa conduite. Elle n'était point belle, et celui à qui elle avait été liée par le mariage, et qui était mort la laissant enceinte, avait eu une physionomie d'une laideur vivement prononcée.

L'enfant grandissait, mais du moment où ses traits avaient pu se fixer quelque peu, un premier doute, un doute douloureux et inexplicable, un serrement sans cause apparente, mais par cela même plus pénible, avait glissé dans le cœur de sa mère. A la place de la blonde créature qu'elle avait rêvée, qu'elle avait conçue dans un moment de délirant amour, et qui, selon elle, devait être aussi belle que l'amour même, elle voyait une figure ordinaire, insignifiante, sans grâce. Au fond de son âme l'enfant réveillait sans doute encore les sentimens les plus profonds, mais avec une espèce de contrainte dont elle ne pouvait se rendre compte. Il lui semblait, à cette mère dont la frêle nature commençait déjà à se ressentir de la disposition où elle se sentait entraînée, qu'une fatalité planait sur le berceau de son fils, qu'elle était destinée à être par lui malheureuse, et que l'instinct qui parlait dans son âme devait avoir une triste, une amère signification.

Aussi, plus l'âge faisait ressortir les traits de l'enfant, plus le doute prenait de force dans l'âme de la mère, mais par une étrange loi de sa nature, plus elle sentait aussi le besoin de concentrer sur cet enfant les immenses trésors de son amour. Souvent, pendant la nuit, elle se réveillait toute inquiète, et à la faible clarté de la lampe qui éclairait son appartement, elle fixait sur lui ses regards avides. Attaché sur le sein qui lui donnait la vie, l'enfant sommeillait tranquille; alors une vague appréhension, une inexprimable défiance succédaient au premier mouvement qui l'avait fait bondir. Aussi partagée entre deux sentimens dont le premier [illegible] à son âme avec une force irrésistible, dont le second avait quelque chose d'instinctif et de providentiel, la jeune femme restait un instant indécise, et en appliquant ses lèvres tremblantes sur le front de son fils, une larme roulait toujours le long de ses joues pâles.

Trois ans s'écoulèrent dans ces alternatives douloureuses, et cependant ce temps Eminn n'avait pas vu la voir l'enfant qu'elle avait délaissé pour consacrer ses soins à un autre, prétextant toujours l'éloignement où il se trouvait. Elle parvint ainsi à bannir de sa mémoire jusqu'au souvenir de son existence. Plus d'une fois ses maîtres lui offrirent de le faire venir à ses côtés; mais elle sut toujours éluder l'offre qui lui était faite. Eminn cependant ne tarda pas à être enlevée d'ici-bas; une maladie grave l'emporta dans l'espace de peu de jours. La famille en fut affligée; mais dès lors aussi la jeune mère commença à goûter avec moins de mélange de tristesse le bonheur dont son âme avait un si intime besoin. L'idée qui l'avait obsédée pendant si longtemps et que renouvelait la vue d'Eminn, dont la ressemblance avec l'enfant qu'elle soignait était facile à saisir, commençait à faire place à d'autres pensées et à s'évanouir peu à peu de son souvenir. Absorbée par les soins de la maternité, elle n'avait pas beaucoup d'heures à donner à la réflexion. A mesure que les traits d'Eminn s'effaçaient de sa mémoire, elle jugeait plus sévèrement ses craintes passées, elle se prenait d'une certaine pitié pour elle-même, et quelquefois elle était prête à rire de l'étrange caprice qui l'avait tourmentée si longtemps.

Une circonstance nouvelle vint cependant la rejeter violemment dans ses premières perplexités et la plonger dans une douleur dont elle ne put se relever.

Pressés par le besoin, les personnes qui avaient pris soin de l'enfant d'Eminn s'adressèrent à la jeune mère pour obtenir quelques secours en souvenir de celle qui l'avait servie. Pour exciter plus facilement sa pitié, ils lui amenèrent le fils de son ancienne nourrice. C'était un bel enfant, âgé de cinq ans, grossièrement vêtu, mais propre, blond, élancé avec des traits fins et déliés, une physionomie ouverte et spirituelle, des yeux bleus et scintillans. A cet aspect, la jeune femme sentit un léger frémissement courir tout son être, et se répéter à de courts intervalles dans l'espace de peu d'instans. Une subite rougeur colora son front, son cœur battit vouloir se détacher, de sa place, sa tête se perdre dans un tourbillon de pénibles pensées. Elle bondit de sa place, serra l'enfant contre son sein, et d'abondantes larmes se détachèrent de ses paupières brûlantes. Qu'était-ce que ces subits élancemens qui l'entraînaient d'une manière irrésistible, sinon le cri de la nature dont elle éprouvait les palpitantes émotions? Ainsi la jeune mère s'était expliqué son entraînement, et plus ses regards se fixaient sur les yeux, la démarche, la physionomie du fils d'Eminn, plus elle ne pouvait faire taire la sympathie qui lui parlait en sa faveur.

Alors une étrange révolution s'opéra dans tout son être, alors elle se trouva sans force devant le doute qui l'accablait. Concentrant en elle-même le sentiment qui la dominait, elle ne pouvait le reporter ni sur l'un ni sur l'autre des deux enfans qu'elle avait sous ses yeux, et pourtant ayant besoin de l'épandre au dehors, elle se trouvait ainsi ballottée dans une continuelle tourmente où nul rayon ne venait éclairer l'obscurité de sa nuit. L'un ne devait pas être son fils, l'autre ne devait pas être celui d'Eminn, plusieurs choses le lui disaient en même temps; mais que faire [illegible] la sentimentalité de son âme. Qui aurait pu cependant lui donner une preuve de l'échange? Celle qui avait le pouvoir d'éclaircir ce mystère, celle qui avait commis le crime, [illegible] tel crime avait été commis, gisait maintenant dans le repos de la tombe, et en présence d'une simple [illegible] résultant d'une ressemblance physique, la jeune mère pouvait-elle sacrifier l'enfant qu'elle [illegible] cinq années?

L'amour et la haine tenaient ainsi avec force dans son âme sans qu'elle pussent se fixer sur un objet, et plus l'incertitude était grande, plus aussi était grande sa douleureux combat. [illegible] d'une telle valeur de l'affection qu'elle ne sentait point son fils, ne venant lui ravir aucune parcelle, elle voyait par une fatalité un étrange qui voulait s'emparer avec fureur dans ce travers de ses sentimens.

A qui donner son amour, à qui donner sa haine? [illegible] [illegible]

[illegible]

Tantôt elle se sentait dégoûté pour l'un et l'autre des deux enfans, tantôt par une réaction naturelle elle éprouvait pour eux un redoublement de tendresse qui avait quelque chose de délirant. Ces incertitudes ses perplexités brisèrent sa faible nature. Une lassitude qui avait commencé par l'âme, gagna bientôt tout son corps. Affaissée sous la préoccupation qui la tourmentait, elle baissa la tête, et faute d'un stimulant moral qui put soutenir son existence, elle se sentit toute prête, et elle se prépara à mourir....

Il vous souvient qu'hier, après l'ondée de la veille, le ciel reprit de nouveau pour un moment son bleu pur et transparent. Le désir me prit de jeter un dernier regard sur ces arbres qui jaunissent, sur cette terre qui, il y a deux jours, était encore toute ardente de soif. Le soleil colorait la dentelure des montagnes, quelques petits nuages, frangés d'or, étaient suspendus au bord de l'horizon. Le château de terre m'attira dans son enceinte, et en descendant par Beyn-Capou, je vis un convoi funèbre sortir de la maison blanche que j'avais remarqué il y a deux mois. Le cortège était silencieux et triste, ceux qui soutenaient la bière échangeaient leur fardeau de dix en dix pas avec les autres assistans. Il s'achemina par quelques rues étroites, passa la porte de Kupruli, et pénétra dans le cimetière au milieu duquel il s'arrêta. Je fus bien triste de cette rencontre, et je rentrai pour vous dire l'histoire que vous venez d'écouter.

Maintenant, quand vous allez au Pont-des-Caravanes, prenez, avant d'y arriver, la dernière traverse qui se trouve à votre droite, faites quelques pas par cet étroit sentier, et vous y verrez une tombe de marbre, nouvellement construite, ombragée d'un saule et de deux jeunes cyprès. Ai-je besoin de vous dire les cendres qu'elle renferme.

* * *

COMMERCIAL.

MARCHÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, le 24 décembre 1840.

COTON—Arrivées depuis le 22 du courant Louisiane et Mississipi 2989 balles—Tennessee et Nord Alabama 1063 do, Arkansas 478 do, Mobile 21 do; ensemble 4494 balles, faisant une réception totale depuis le 1er. octobre de 288,637 balles contre 197,248 balles reçues à la même époque de l'année dernière. Expédiées dans le même espace de temps pour Liverpool 6824 balles, Du [illegible] 5296 do; New York 1304 do; Baltimore 466 do; ensemble 11.174 balles, opérant une réduction dans le stock de 6[illegible] balles et laissant en main, y compris celles à bord des batimens non encore expédiés, un stock de 107,405 balles contre 135,491 balles à pareille époque de l'année dernière.

ETAT DU COTON.

1840. 1 Oct. Stock en mains,	3781	26720
Reçu les deux derniers jours	4494	
Précédemment,	283446	288637
		298755
Exporté pendant les 3 derniers jours	11174	
Précédemment,	179482	190650
Stock en main		107405

Il y a eu quelques concessions de la part des détenteurs; quelques balles ventes se sont faites: plus de 11,000 balles ont changé de mains hier, principalement pour les comptoirs du Nord et de la Grande Bretagne. Nous avons remarqué qu'hier a été le jour où il y a eu le plus d'affaires de toute la saison. Les transactions d'aujourd'hui s'élèvent à 3,000 balles et le marché s'est clos en se maintenant ferme aux dernières quotes. Le total des ventes depuis vendredi dernier s'élèvent à environ 27,700 balles, ces deux derniers jours seuls comprennent 15,000 parmi lesquelles nous remarquons plus particulièrement: 143 balles Louisiane et Mississipi à 8 1/4, 40 à 8, 175 à 8 1/8, 73 à 9 1/4, [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Correspondant à celle du Havre.
Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, do	7 3-4 à 8
Ordinaire,	8 1-4 à 8 3/4
Bon ordinaire,	8 1/2 à 9 1-4
Bon ordinaire et petit courant,	9 1/2 à [illegible]
Bas courant,	10 1-4 à 11 1-2
Bon courant	9 3/4 à [illegible]

TABAC—Nous n'avons aucun changement à signaler dans notre marché. Les arrivages sont toujours fort rares et à l'exception d'une ou deux petites ventes de quelques boucauts nous n'avons eu aucune transaction importante. Nous conservons nos premières cotes qui étaient: lots bas 3 1 4 à 4; 3 a 4 1-2 et 7 1-4 cts. pour X, fine et 1re qualités; Lots ordinaires 3, 6 1-2 et 8 1-2; bon ordinaire 4, 6 3-4, 6; beaux lots 4 1-4 à 4 1-2; 7 1-2 à 8 1-2; lots de choix à 1-4 [illegible]

ETAT DU TABAC.

Oct. 10 1840. Stock en main	hds.	3219
Reçu pendant les 3 derniers jours	178	
Précédemment,	1894	2072
		5291
Expédié pendant les 3 derniers jours	22	
Précédemment,	2930	2971
Stock en main,		2320

SUCRE—Le marché se maintient toujours dans un état d'activité apparente, les ventes d'hier et d'aujourd'hui s'élèvent à 600 boucauts aux prix moyens de 5½ à 6¼, néanmoins nous quotons de 4½ à 6¼. L'opinion générale des personnes bien informées est que, cette denrée se maintiendra pendant toute la saison à des prix très élevés et d'en juger par les expéditions qui se font pour les marchés de l'Ouest et du Nord, nous ne serions pas surpris d'une hausse augmentation dans nos cotes. La récolte a beaucoup souffert des intempéries de la saison, cette cause jointe au peu d'arrivages des Antilles, a dû beaucoup diminuer notre stock en le comparant avec celui que nous avions l'année dernière à pareille époque. Nous avons eu connaissance d'une vente de 75 boucauts à 5½ et d'une autre de 130 boucauts à 5¾ toutes deux sur habitation.

MELASSES—Les demandes sont assez bonnes, près de 900 barils ont changé de mains depuis notre dernier rapport à 21 et 22 cents, ce dernier prix surtout pour celle de bonne qualité et en bon ordre. Quelques ventes ont eu lieu sur habitation à 15 et 16 cents.

FARINE—Le marché depuis notre dernier rapport s'est de beaucoup ralenti, le stock déjà abondant va augmenter encore par suite de la navigation des rivières, devenue maintenant possible. Le peu d'acheteurs qui se trouvent maintenant sur le marché ne veulent prendre qu'à des prix très bas et les détenteurs semblent assez disposés à accéder. Le stock en mains est évalué à environ 50,000 barils dont partie se trouve encore à bord des steamboats. Nous quotons aujourd'hui belle Cincinnati à $4 [illegible] et Cincinnati inférieure de $3 87 1/2 à $4.

SEL—[illegible] depuis notre dernier rapport; sur cette quantité une très grande partie s'est vendue à 150 et 1 6 1-4; 5000 boisseaux des Iles Turques récemment arrivés sont restés en main. Nous quotons cet article ainsi que le Liverpool gros 1. 62 1-2 [illegible] Iles Turques 40 cents.

PROVISIONS—Les produits de l'Ouest de toutes espèces sont toujours très dépréciés, les détenteurs s'en débarrasseraient probablement à de bas prix. Nous cotons ainsi que suit:

PORC—Désossé $15, mess de 12 à 13 50, prime $11, M. O. $11 50, P. O. de 9 à 9 50.

BŒUF—Les arrivages abondent toujours et le stock est considérable. Il est assez difficile de coter correctement cet article pour le moment, les prix qui suivent sont ceux auxquels les ventes se sont effectuées, le plus généralement mess en barils $12; 1/2 barils de 6 50 à 7; prime en barils $7 à 7 50.

LARD—Il est survenu quelques améliorations dans cet article. Les arrivages sont toujours fréquents, mais les demandes cependant consistent en quelques petits lots pour la consommation de la ville et des habitations—Jambons [rares] de $10 à 11 1/2, plats côtés $7 1/2, épaules $6 1/2.

WHISKEY—Les nombreux arrivages que nous avons eus récemment, ont déprécié cet article et les ventes de whiskey rectifié se sont facilement faites à 22 cents. Le whiskey commun continue à être rare et obtient 23 cents.

HUILE—Cet article continue à se maintenir à de bons prix. Nous le cotons ainsi qu'il suit: automne de $1 12 1/2 à $1 15, hiver 1 25, huile de baleine de 62 à 67 cts.

BLANC DE BALEINE—Les détenteurs se maintiennent toujours fermes et nous cotons comme suit: New Bedford de 44 à 46 cents, et Nantucket 44 cents.

CAFE—Cet article est toujours en bonne demande et nos dernières cotes sont maintenues; la nouvelle récolte de la Havane ne se fait pas attendre, elle se vend facilement de 11 1/2 à 12. Il n'y a plus maintenant en main que très peu de café de la récolte de l'année dernière, nous cotons cette dernière de 10 3/4 à 11 1/2 cts. Rio de 11 à 11 1/2 cts. par liv.

PLOMB—Nous n'avons aucune opération à signaler, le stock en vente est fort minime, et $4 40 pourraient facilement être obtenues.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire	Shaw, Marshall, Boston,	J A Merritt
	Oneco, Drew, Boston,	F M Weld & co
	Geronomede, Pierce, Liverpool,	H C Cammack & co
	Clarendon, Sampson, Boston,	A Nercross & co
Barque	Bashaw, Howes, Boston,	J A Merritt
	Edinburg, Headlette, Boston,	L H [illegible]
	Bergan Ludwig, Lambert, New York,	S. & J. P. Whitney
Brick	Baltas, Blanchard, Kingston,	S A Bridge
	Alonzus, Shedsld, Baltimore,	Bedford & Beck
	Caspian, Swasey, Martinique,	S L Levy
	Deborah, Hardy, Havane,	J B Bailey
Goel.	Mary Ellen, Forsyth, Pensacola,	Capitaine
	Alexander, Butler, Pensacola,	Master
	Perseverance, Butler, Pensacola,	C D Lehman
	Elizabeth, Mobile,	Master
	Swan, Fraizer, Mobile,	J W Ashbridge
	Lady R Barz, Manning, Mobile,	J W Ashbridge

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Phenix, Ausable, de la Pointe Poverty.
Bateau de remorque Hudson, McDonald, venant des Passes.
Bateau de remorque Shark, Martin, venant de la Passe Nord Est.
Bateau de remorque Mohican, Hoston, des Passes.
Navire Olive Branch, Dyer, de Boston.
Navire Wales, Watts, de Brême et Hamburg.
Navire Marengo, Larkin, du Havre.
Navire [illegible], Hallet, de Liverpool.
Navire Sunclar, Fike, de Liverpool.
Navire Maryland, Bulls, de Liverpool.
Navire Normandie, Hall, de Liverpool.
Navire Osceola, Baker, de New-York.
Navire Orleans, Sears, de New-York.
Barque Iris, Lamb, de Brême.
[illegible]

5 63 58 25 36 21 33 72 77 42 94 52

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE, Classe No. 130.

[illegible]

COURS CLASSIQUE & COMMERCIAL.
Encoignure des rues de Chartres et Toulouse.
Nouvelle-Orléans.

M. BUFFET, bachelier ès-lettres, a l'honneur d'informer les familles de la Nouvelle Orléans, qu'il ouvrira le 2 janvier prochain, un externat pour l'éducation des jeunes gens.

M. Buffet arrivé à 25 ans, année d'expérience dans l'enseignement dont il a fait sa profession, s'est trouvé récemment à portée de se faire connaître dans ce pays, par ses services au collège Jefferson. Il se plait à croire que les personnes qui lui accordaient la confiance que le directeur de ce collège a bien voulu lui témoigner.

Le cours des études comprendra l'enseignement des langues anglaise, française, latine, grecque et espagnole, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, de l'écriture, du dessin et de la tenue des livres.

Pour remplir cette tâche pénible et délicate, M. Buffet s'est associé M. William Formon (de New Jersey) ancien élève des collèges de Juilly et de Pont le Voy. M. Formon, unissant à la connaissance de la langue anglaise l'avantage de parler le français avec facilité, sera chargé des cours d'anglais, des mathématiques, etc. Dans ses leçons il fera usage de sa langue maternelle ou de la langue française, au gré des parens.

Ces Messrs s'adjoindront des professeurs capables dès l'instant que le nombre des élèves l'exigera. Un soin tout particulier sera donné à l'étude de la langue anglaise.

Dans cet établissement, on pourra préparer à entrer au collège Jefferson, les élèves que les parens voudront y envoyer plus tard, d'après le plan d'instruction adopté dans ce collège.

M. Buffet et son collaborateur exerceront une surveillance active dans leur établissement; ils ne négligeront rien de ce qui pourra contribuer au bien-être et à l'instruction des élèves qui leur seront confiés.

Les classes commenceront à neuf heures du matin et se termineront à trois heures de l'après midi.

M. Buffet traitera de gré à gré avec les parens pour la rétribution mensuelle.

MM. Buffet et Formon s'offrent aussi à donner dans leurs momens de loisir, des leçons particulières en ville; ils établiront, au besoin, un cours particulier de 7 à 8 à neuf heures du soir pour les jeunes gens d'un age avancé. 20 d—5

AVIS—Le soussigné invite les créanciers de Mrs. A. Bron, P.R. Bornel, Mme. Vve. Ferrin, Heydel et autres à se réunir lundi le 11 janvier 1841, à 10 heures précises du matin, en l'étude de L. Hermann, notaire, à l'effet de délibérer sur la détermination à prendre relativement aux dispositions consignées dans le contrat d'union et d'attermoiement du 3 juillet 1843, attendu que la six ème et dernière année stipulée audit contrat doit expirer le 20 avril 1841.
26 dec—3 en 1d JOSEPH LE CARPENTIER.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MARCHANDS.
Nlle.-Orléans le 24 décembre 1840.

L'ELECTION des directeurs de cette institution, pour l'année prochaine, aura lieu le lundi 11 janvier 1841, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
SAML. S. RELF, Secrétaire.
25 déc—jus.11 jan.

MARCHANDISES DU PAYS—90 balles cotonnade blanche et écrue, convenables au marché mexicain, à vendre par BARELLI & Co., 61, rue de la Commune. 25 dec

MACARONI ET VERMICELLE—20 caisses d'excellente pâte d'Italie, à vendre par BARELLI & Co., 61, rue de la Commune. 25 dec

EAU-DE-VIE DU PAYS—30 demi-pipes, à vendre à bas prix pour clore des consignations par BARELLI & Co, 61, rue de la Commune. 25 dec

BLANC de baleine—200 caisses, récemment reçues et à vendre par HENRY FULLER, 42, rue Poydras. 25 dec

HUILE de baleine—1600 gallons, à vendre par WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras. 25 dec

HUILE de lin—16[illegible] gallons, à vendre par WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras. 25 dec

CAFE—100 sacs café Rio, à vendre par WM HENRY FULLER, 42, rue Poydras. 25 dec

TOILE et corde d'emballage—30 pièces toile et 100 rouleaux cordes, à vendre par WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras. 25 dec

CAFE de la Havane—250 sacs en débarquement et à vendre par A. DURAND, 9, Bienville. 25 dec

CIGARES de la Havane—50,000 différentes marques à vendre par A. DURAND, 9, Bienville. 25 dec

CLARET—500 boîtes en débarquement à vendre par A. DURAND, 9, Bienville. 25 dec

MOUSSELINE-Batiste—Quelques caisses ayant droit au drawback, à vendre à bas prix pour clore un envoi, par WM. PREHN, 56, Douane. 25 dec

BAS—Un bel assortiment de bas anglais, à vendre en gros, par WM. PREHN, 56, Douane. 25 dec

PLATILLES et Britannias—60 caisses, à bas prix, par WILLIAM PREHN, 56, Douane. 25 dec

PIERRES plates du Yorkshire—[illegible] verges, à vendre par WILLIAM PREHN, 56, Douane. 25 dec

CHARBON—100 tonneaux charbon de Liverpool, actuellement en débarquement et à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 25 dec

SEL des Iles Turques—[illegible] boisseaux en débarquement du navire Globe, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 25 dec

SAVON—100 caisses savon en débarquement du navire Herculean de Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 25 dec

PAILLASSON d'Alicante—100 douzaines paillassons que Carey & Co. en magasin, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 25 dec

SUCRE—100 boucauts sucre de belle qualité, sur habitation, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 61, rue Gravier. 25 dec

ALCOHOL—En débarquement et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 7[illegible], rue des Magasins. 25 dec

LIQUEURS du pays—Eau-de-vie de terre et demi prune, genièvre durée, rum de la Nouvelle-Angleterre, en débarquement et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 71, Magasins. 25 dec

ESPRIT de térébenthine—En magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 71, Magasins. 25 dec

BŒUF mess, du marché Fulton, en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 71, rue des Magasins. 25 dec

BLANC de Plomb—300 barillets no. 1, venant d'être reçus et à vendre par G. N. MORRISON, 11, rue des Magasins. 25 dec

DROGUES et Médecines—En débarquement des navires Galen et Saratoga, et du brick Huntress, de Philadelphie, un grand assortiment de drogues et Médecines fraîches, qu'on offre à vendre à bas prix. G. N. MORRISON, 11, Magasins. 25 dec

MAGASIN D'ENTREPOT—Le soussigné a de vastes appartemens pour recevoir en magasinage à des prix modérés à l'épreuve du feu, encoignure Tchoupitoulas et Notre-Dame, toute espèce de denrées et de marchandises. Quelques uns de ces magasins sont propres à recevoir du coton et du tabac; d'autres conviennent aux farines, graisse, jambons et autres articles qui demandent à être placés dans un endroit frais et sec; enfin il y en a pour recevoir du café, des vins, liqueurs, &c. S'adresser sur les lieux à CHARLES BYRNE, 136, Tchoupitoulas. 25 dec

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Je certifie par le présent, que le dix huitième jour de décembre 1840, jugement a été entré dans cette Cour, dans l'affaire de Anaïs Hearick, femme de John A. Krochaert contre son mari—No. [illegible] John A. Krochaert contre son mari.—La cour ayant pris cette affaire en considération, vû les raisons assignées dans l'opinion donnée par écrit et le jugement délivré et enregistré, déclare que les parties soient [illegible] des liens matrimoniaux rompus; et que le défendeur paie les frais.
Jugement rendu le 18 décembre 1840, signé le 21 décembre 1840.
(Signé) A. M. BUCHANAN, juge.
(Contresigné) P. LE BLANC, dép. greffier.
23 déc—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. district judiciaire—Mardi 24 décembre 1840—Présent l'honorable A. M. Buchanan juge. Pierre Adolphe Hebrard et autres vs. Charles Rouvin pour abandon forcé.—No 19,312.
Sur motion de E. A. Canon conseil des plaintifs et sur l'observation faite à la Cour, que l'assemblée ordonnée par ladite Cour le 13 octobre 1840, n'a pas eu lieu à cause de l'absence du notaire pardevant lequel cette assemblée avait été ordonnée—Il est maintenant ordonné qu'une autre assemblée des créanciers de Charles Rouvin aura lieu devant Félix Grima, notaire public, le vendredi 27 janvier 1841 à 10 heures A. M. après les notifications voulues par la loi, à l'effet de délibérer sur les motifs contenus en la pétition dudit Charles Rouvin; et il est en même temps ordonné que toutes autres poursuites judiciaires contre ledit débiteur soient suspendues. Z. Latour est nommé pour représenter les créanciers absens.
Extrait des minutes,
G. W. LEWIS, Dépt. Greffier.
23 déc—3m30j

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Conand—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela pourrait concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Victor Conand administrateur de la succession de Noël Conand décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains réparti conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments
24 déc

DEMANDE D'INSTITUTEUR.
ON a besoin dans une des parties les plus agréables et les plus saines de la Louisiane d'un homme d'un certain âge, capable d'enseigner les premiers élémens d'une bonne éducation anglaise et française, pour instruire six jeunes demoiselles. On sera parfaitement rétribué. Des témoignages de bonne conduite seront exigés. S'adresser à la boîte No. 665, au bureau de la poste. 24 dec—6

UN jeune homme, ayant fait ses études à Paris où il a été reçu bachelier ès-lettres, désirerait donner des leçons de français ou d'instruction générale soit en ville, soit chez lui.
Il peut s'appuyer des références les plus recommandables et répondra volontiers à tous les renseignements qui lui seront demandés.
Ecrire à M. G. boîte 112 à la poste. 24 dec

AVIS—Une dame française, veuve, pouvant enseigner outre les branches d'une bonne éducation française, le dessin, la musique et le piano, désire trouver une place d'institutrice dans une famille respectable. La campagne et la ville lui conviendraient également.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 11 déc—

AVIS—Le soussigné étant sur le point de partir pour France a résolu de vendre à bas prix les articles suivants: bijouterie contrefaite de Paris, de nouveau genre tels que broches, boucles d'oreilles, chaînes, lunettes, bagues, chevalières, des boutons pour chemises, montres garnies d'argent également façonné, ainsi qu'en écaille, des fouets de chasse et articles de [illegible], des pendules garnitures, librairie [illegible], soit pour bibliothèques, et aussi de [illegible], 100 paires de bottes à vendre en bloc, 7 paniers de champagne.
J. M. LOMBARD, Enc. St. Louis et Royale.
24 d—5

NOUVEL ASSORTIMENT DE MONTRES.
LOUIS MUH
INFORME le public qu'il vient de recevoir de Londres, des montres garanties, qualité supérieure, pour dames et pour hommes, aussi, des capsules de F. B. Joyce de Londres, première qualité. Venez les examiner. No. 81, rue de Chartres. 24 dec.

LE public est prévenu et notifié de ne pas escompter ni l'un ni l'autre de deux billets tirés par W. H. Byrnum, comme fondé de pouvoir, pour la somme de huit mille trois cents piastres et cinquante, datés du 8 mars 1838 et payables le premier janvier des années 1841 et 1842, à l'ordre de Lucien N. Elam avec le privilège réservé de pouvoir [illegible]. [illegible]
Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1840.
24 déc—3 J. A. BYRNUM.

JE déclare que je ne paierai plus de compted'ouvrages [illegible] signature, ayant été [illegible].
24 déc—3 MANETTE DAUNOY.

FRAICHE IMPORTATION.
IMPORTE par St. A. Lachomette de Lyon, [illegible], du Concordia, les marchandises suivantes, consignées à J. L. Tissot, encoignure Condé et Ursulines:
[illegible]

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par J. ROBERT & Co., 3, rue des Magasins.

CAFE—Havane de la Havane, bonne qualité en débarquement à vendre par J. ROBERT & Co., 3, Magasins.

BOUGIES—Dernièrement arrivé, rue de Chartres No. 8, [illegible]
[illegible] HYDE & GOODRICH.

GOUDRON—300 barils goudron de Wilmington, en grands barils, chargement de la goëlette Octavia, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 dec

RESINE—200 barils résine en débarquement de la goëlette Octavia, de Wilmington, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 dec.

BRAI—30 barils en débarquement de la goëlette Octavia, de Wilmington, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 dec.

RIZ—16 tierçons et 20 demi dito, partie débarquement de la goëlette Octavia, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 dec.

CIGARES—103,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick Apalachicola, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 23 dec

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société connue sous le nom de *Bruslé & Lesseps* est dissoute de consentement mutuel. Gaston Bruslé est chargé de la liquidation de la société, et continuera sous son nom, les affaires comme par le passé.
22 déc—4 GASTON BRUSLE. CHARLES LESSEPS.

A VENDRE.
UNE propriété située rue Dauphine entre Ursuline et St. Philippe No. 297. S'adresser pour les conditions à Victor Barbet, rue des Ursulines entre Royale et Bourbon. En cas où elle ne serait point vendue d'ici au 30 du courant elle sera criée à la Bourse St. Louis, par Messieurs Fauchier et Fernandez.
L'acte de vente par devant T. Caire, not. pub. 23d—4

A VENDRE.
UNE jeune négresse coiffeuse, très adroite, bonne domestique et gardienne d'enfant, très bien garantie, avec ses enfans. Pour plus amples renseignements, s'adresser au Passage de la Bourse, No. 63, entre St. Louis et Conti. 14 déc—

A VENDRE—Le fonds d'un magasin de groceries situé à l'encoignure des rues Franklin et Jackson. S'adresser sur les lieux. 11 déc—

MAGASIN et Bureau—Les grands magasin et bureau anciennement occupés par MM. Bennett Fenedy & Co., encoignure des rues du Canal et [illegible], à louer. F. DE LIZARDI & Co. 19 dec

CHAUX, briques, sable, goudron, charbon de bois, terre, [illegible] le public qu'il a reçu, conséquemment en vente par les rues [illegible], au Bassin Caron [illegible] rue St. Claude et Tremé. CHAUCHON & LEROY

CHAUX, Briques, Sable, Bois de Chauffage, &c.—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CH. GUESNARD. 27 oct.

RIZ—30 barriques excellent riz de Charleston, à vendre par J. GALARON, 21, Bienville. 14 dec

DOUBLONS—700 Doublons Espagnol, à vendre par JOSE FRAYS, 27, Toulouse. 21 dec

HABILLEMENTS A LA MODE.
No. 25 Vieille Levée, entre Conti et Bienville.
Dn. ISRANG & Co.
ONT en mains un joli assortiment d'habits de drap de et [illegible] qu'ils offrent à vendre pour de [illegible] VINGT PIASTRES. 22 oct—

INSTRUMENS DE MUSIQUE EN GROS ET EN DETAIL A VENDRE A BAS PRIX.
LE soussigné voulant liquider pour partir au printemps, offre au public qu'il vient de recevoir un bel assortiment d'instrumens en tout genre, qu'il offre à des prix réduits. Aussi un grand assortiment de musique nouvelle et cordes pour tous les instruments, et 2 orgues et piano de différents prix.
T. BENOIT.
14 déc—No. 776, rue de Chartres, encoignure Jefferson

MARCHANDISES SECHES, nouvellement reçues:
[illegible]
LORNE & FROIS, 31, rue de Chartres. 16 déc

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque, à la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, [illegible]
[illegible]

A VENDRE—[illegible]
[illegible] S. BOUNY, Courtier.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi, 25 Décembre 1840.
La reprise de
LE DOMINO NOIR,
Opéra en 3 actes, d'Auber.
PASSE MINUIT.
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 1/2 heures.

THEATRE AMERICAIN.

FETE DE NOEL.
Représentation de Jour et de Nuit.

La représentation de jour commencera à onze heures avec danses sur la corde tendue par la famille SCIARRA, après quoi viendront des troupes équestres; elle sera terminée par une grande ascension sur la corde tendue partant du théâtre jusqu'au [illegible].

MLLE. SCIARRA.
Représentation de Nuit.
La tragédie de Geo. Barnwell.
THE LONDON APPRENTICE.
Cette pièce sera suivie de la première représentation du grand drame,
CHERRY AND FAIR STAR
OU
THE CHILDREN OF CYPRESS.
Avec décors et costumes nouveaux.
DISTRIBUTION.

Cherry	MM. J. Green.
Fair star	Barron.
Sanguinbeck	Conner.
Pedro	Bob. Smith.
Paving Queen	Mmes. Doris.
Papillo	Johnson.

Pour les détails des pièces voir les affiches.

GRANDE EXHIBITION ATLANTIQUE.

Au No. 109, rue de Chartres, entre Conti et Saint Louis.

LE public est respectueusement informé que cette magnifique exhibition sera ouverte pour un temps limité à l'endroit ci-dessus nommé elle consiste en Dioramas pris d'après nature, où l'on voit des personnages mouvants, des automates et des représentations phantasmagoriques. En outre, il a engagé le corps de musiciens, dits Cotilion Brass-band.

On fera danser sur la corde, des automates qui exécuteront des tours surprenants avec autant d'agilité que pourraient les faire des hommes. Ces automates sont parlans, tant par le mécanisme que par leur beauté et grandeur.

Le salon est très bien décoré et est arrangé de manière à recevoir dignement les dames et messieurs qui y viendront. Il sera ouvert tous les soirs à 6 heures trois quarts. On commencera à 7 heures et demie.

Prix d'entrée—Quatre escalins; enfans au-dessous de 12 ans, moitié prix.

Pour les détails voir l'affiche. 24 dec—30

SALLE DE LA LOUISIANE.

Rue St. Louis, entre Chartres et Royale.
SAMEDI, 26 DECEMBRE 1840.
BAL PARE ET MASQUE.
Prix d'Entrée, Cavaliers $1 00.
Ces bals auront lieu tous les Mardis, Jeudis et Samedis de chaque semaine. 25 dec

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI SOIR, 26 DECEMBRE,
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers $2.
24 dec METAUD.

GRANDS BALS MASQUES.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

LE directeur des Bals de la Salle Washington informe respectueusement ses amis et le public, que ses Bals

PARES ET MASQUES.

auront lieu dans ladite salle tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS soirs pour les personnes blanches, seulement—et pour les femmes de couleur, les MARDIS, et VENDREDIS.

CAFE DE PARIS.
Rue St. Louis, entre Chartres et Royale, vis-à-vis la Bourse.
BAL DE LA LOUISIANE.

Le premier bal de société par souscription aura lieu aujourd'hui, jour de Noël. MM. les souscripteurs sont prévenus qu'ils trouveront leur billets au contrôle.
25 déc

COURS DE DANSE.
[illegible] EUGENE, ex-professeur de danse à Paris, [illegible] récemment arrivé, a l'honneur d'offrir ses services aux [illegible] de famille de cette cité. Sa méthode [illegible] [illegible]
rue Royale, No. 61.
[illegible] GRAUCHON & LEROY, [illegible]
20 nov—1m

AVIS MUSICAL.—Messrs. COBINI & LEHMAN informent le public, qu'ils ont formé une société pour l'entreprise des bals publics et privés, pour les sérénades, musique militaire, banquets, &c. Ils s'engagent à procurer tous les artistes dont on sera besoin pour bal, sérénade, &c. depuis un pianiste jusqu'à 30 instrumentistes.
S'adresser chez Mr. Lehman, rue Ste. Anne, No. 122, ou à Mr. Cobini, au Café Merie, en face de la Bourse Saint-Louis. 20 nov—1m

ACADEMIE DE DANSE.

AVIS—Mr. DEVO informe le public et ses amis, qu'il vient d'arriver de la campagne et qu'il réside présentement à l'Hôtel des Etrangers. 21 dec

AVIS AUX HABITANS DE LA TROISIEME MUNICIPALITÉ.

LES Habitans de la 3ème Municipalité sont invités à se réunir Samedi 26 du courant à 7 1/2 heures du soir, dans la salle du port, pour s'occuper d'affaires importantes.
21 dec—3

COURSES DE CARROLLTON.

AVIS—Les jours de courses, les chars partiront comme suit:

De Carrollton	a. m.	De la N. Orléans	a. m.
[illegible]			

Les chars à chevaux partiront comme de coutume.
ch. ing. N.O.C.R.R.

NOUVELLE-ORLEANS, 23 décembre 1840.

A une assemblée des négociants, tenue à la Bourse Américaine, mardi soir 22 du courant, il a été unanimement décidé que l'heure des affaires est fixée, pour l'avenir, de midi à une heure de l'après-midi. PETER LAIDLAW, Chairman.
23 dec—3

LE Sieur FORGUE, qui a débuté dans ce pays dans la carrière de l'enseignement, désirerait trouver des leçons particulières en ville. Il peut offrir à la confiance des pères de famille des garanties, ayant obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres obtenu de l'université de France.
S'adresser rue de Chartres, No. 85, dans le magasin.
7 déc—

PRESSE à coton, Uni n—L, soussigné ayant acheté le bail de la propriété ci dessus, n'épargnera aucun soin pour la conservation des objets qu'on voudra lui confier. 23 dec—6 ALFRED PENN.

ESPRIT DE TEREBENTHINE—10 barils de Wilmington, Car. du Nord, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 dec

[illegible]

POUR ST. LOUIS ET LES PORTS INTERMEDIAIRES. Le steamer OMEGA, capt. Littleton, ayant une partie de son chargement à bord partira pour St. Louis, demain, 26 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN, 62, Gravier. 25 dec

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et les ports intermédiaires—Le steam r INDEPENDENCE, capt. Bridsall, est maintenant prêt à recevoir son fret et partira mardi matin à 10 heures. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN, 62, Gravier. 25 dec

POUR LOUISVILLE—Le splendide steamer à passagers GAL. BROWN, capitaine Dunkan, ayant une partie de son chargement arrêtée, sera expédié pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires Vendredi, 25 du courant, à 10 heures. Pour fret et passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à FAIRIN & Co. 17, Commerce. 21 dec

POUR ST. LOUIS, QUINCY & WARSAW—Le splendide steamboat bas marchant à vapeur CHESTER, capitaine W. H. Colburn sera prêt à recevoir du fret pour les ports ci dessus et ceux intermédiaires, lundi prochain 20 du courant et sera expédié pour le plus bref délai. Pour fret ou passage ayant des cabines supérieures, s'adresser à W. C. THOMPKINS & Co, 60, Gravier. 24 d

POUR ST. LOUIS, Quincy et Warsaw—Le beau bateau à vapeur MONSOON, capitaine Randolph, est prêt à recevoir du fret et en a d'engagé, partira samedi 26 du courant, à 10 heures du matin Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à CHARLES DOANE, 60, rue Poydras 24 dec

POUR LA MOBILE par le bassin—La goëlette ELISABETH, capt. Newton est en chargement et partira sous peu. J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 24 dec

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier APALACHICOLA, capitaine Thompson est maintenant prêt à recevoir du fret pour le port ci dessus aussi que des passagers. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co, 66 V. Levée.

POUR BALTIMORE—La barque ROSALBA, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Spencer, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face des bâtiers du Tivoli, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 24 d

POUR SAVANNAH—La goëlette THOMAS EWING, capitaine McFarland, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 25 dec

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre CHARLES, capt. Dyer, maintenant en chargement et ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu de jours. Pour fret et passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 24 dec

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière KITE, capitaine Martin, partira immédiatement expédiée. Pour balance du fret de 30 barils sur le pont et passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à ALEXANDER & DOUGLAS, 13, Poydras. 24 dec

POUR BALTIMORE—Le beau brick PERUVIAN, capitaine Watson, ayant son chargement arrêté partira incessamment expédié. Pour le fret sur le pont, s'adresser à ALEXANDER & DOUGLAS, 13, rue Poydras. 24dec

POUR LA HAVANE—(Passage seulement)—Le brick paquebot fin voilier EMPRESARIO, capitaine Hernandez, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira mardi prochain 29, pour passage seulement, ayant de belles chambres, s'adresser à bord ou à JOSEPH FRATS, 27, rue Toulouse 21 dec

PASSAGE POUR LE HAVRE.
Le splendide navire français fin voilier VILLE DE BORDEAUX, capitaine Perreault, peut prendre quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le Rail-Road Pontchartrain ou à JOHN & D. FEHRMAN, 36 Bank Place. 23 dec—6

POUR MATAMOROS—La goëlette paquebot ROBERT MILLS, capitaine J. J. Henley, partira positivement pour le port ci dessus Samedi prochain, 26 courant. Pour balance du fret de 2-3 barils ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Toulouse, ou à A. CAPDEVIELLE & Co, 66, Vieille-Levée. 26 dec

Le steamer GENERAL GAINES, capt. Wm. Boggs, partira pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires aujourd'hui, vendredi, 25 du courant, à 10 heures du matin. Les passagers sont requis de se trouver à bord au bas de la rue Gravier à l'heure ci-dessus.
H. L. LAWRENCE, 28 & 29 Nlle-Levée. 25 déc

Le consignataire de six boîtes par la barque Bevis de Boston marquées M. & N. Nos 1 à 6, est prié de venir les recevoir. H. A. NORCROSS & Co, 6[illegible], Genoise. 25 dec

INSTITUTION DIRIGÉE PAR M. LE COLONEL C. CUVELLIER.

L'OUVERTURE des classes, que des circonstances particulières ont retardée de quelques mois, aura lieu définitivement le 2 janvier 1841. L'enseignement aura un ordre complet et variés, qui offrira tous les élèves qui sortiront de cette institution, de pouvoir se livrer à l'étude de [illegible], tels que collèges, écoles spéciales etc., etc.
On y enseignera,
1o. La lecture, l'écriture,
2o. L'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie.
3o. Cours de physique élémentaire.
4o. Géographie et l'histoire.
5o. Langues latine et grecque, française et anglaise.

Des professeurs d'une longue expérience dans la carrière de l'enseignement, et d'un mérite reconnu dans leur spécialité seront attachés à cet établissement.

L'exercice d'une discipline ferme et éclairée étant une des conditions les plus essentielles, pour assurer une bonne éducation, ainsi que le succès des études, le directeur s'attachera à l'imposer aux élèves, [illegible] et ne voulant pas admettre des élèves au-dessous de l'âge de 14 ans.

Selon la coutume établie depuis long temps dans cette maison, et comme de coutume, les heures de travail et de récréation seront ainsi distribuées.

HEURES.
de 7 à 8 étude.
8 à 9 déjeuner et récréation.
9 à 11 1-2 classe.
11 1-2 à 1 h. récréation.
1 h. à 2 dîner et récréation.
2 à 3 étude.
3 à 5 1-2 classe.
5 1-2 à 8 souper et récréation.

Pour éloigner tout ce qui pourrait nuire et troubler l'ordre de l'enseignement [illegible] pendant les heures de travail, les leçons d'arts d'agrément ne pourront lieu que pendant les heures de récréation.
Toutes les croyances religieuses seront scrupuleusement respectées, toute discussion sur le dogme, sera sévèrement interdite, même temps que la moralité des élèves sera surveillée avec une inflexible rigidité.

Prix pour les externes.

Classe élémentaire	$7	
Classe supérieure	8	
Avec étude de grec et latin	10	
Pensionnaires	25	par mois payables par trimestre et d'avance.
Demi pensionnaires	15	payables à la fin de chaque mois.

[illegible] les élèves, de la pension aura lieu [illegible] deux ans [illegible] cent reçus dans l'établissement; cette réduit à moins de trois [illegible] jours 2 enfans.

Aucun cas il ne sera rien remboursé sur le montant d'un trimestre, excepté dans celui ou des écoles d'une maladie grave obligerait le directeur à inviter les parents à retirer leur enfant.

Le colonel Cuvellier, pendant les vingt années qu'il a dirigé sans interruption, qu'il ayant élevé les enfans d'un grand nombre de familles notables du pays et de l'étranger, ne croit pas qu'il soit absolument nécessaire d'entrer dans de plus longs détails.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux Bayou Road, coin de la rue Port et St. Ferdinand, 3ème municipalité. 17 d—17j3p

PENSIONAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

MADAME JAMES est maintenant prête à recevoir des élèves, rue Ste. Anne, No. 114. Cette demeure offre et offre tous les avantages requis pour une maison d'éducation, se trouvant dans un quartier tranquille et retiré et occupant une position centrale. Mad. James a pour but d'enseigner les plus propres à perfectionner l'éducation, et tout ce qui comporte l'éducation de jeunes personnes. Une retenue très sage comme sous-maîtresse recommandée de la manière la plus honorable: les meilleurs professeurs seront appelés pour seconder Mad. James sur les élèves.
[illegible] 4—8

COURS D'ANGLAIS et de Français, géographie, histoire, et tenue des livres, à L'ACADEMIE JEFFERSON, passage de la Bourse.
Destinés exclusivement à des jeunes gens de 12 à 24 ans et au-dessus. TOUS LES SOIRS de 6 1-2 à 8 heures.
Prix $10 par mois.
Classe le matin pour les enfants. 16 nov—30

M. Ver. DECAUX, rue de Chartres, No. 84, encoignure Conti, prévient ses connaissances qu'il fera l'ouverture de son magasin samedi prochain, il offre en vente les marchandises ci-dessous désignées, dont il a fait lui-même le choix pendant son séjour en France.

ARTICLES POUR TAILLEURS.
Draps divers en nuance,
Casimirs et nouveautés pour pantalon,
Serges, velours, satin pour gilets, et autres étoffes,
Boutons, gances, cordonnet, soie à coudre, et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

HABILLEMENTS POUR HOMMES.
Redingottes et habits,
Paltos en drap pilote, matelassé, et castorine,
Pantalons en drap de nouveauté,
Gilets en soie, cachemir satin et drap.

HABILLEMENTS D'ENFANS.
Un joli choix de petites redingottes, paltos, gilets, pantalons et divers articles pour enfants, le tout dans les dernières goûts.

ARTICLES POUR VENDRE EN GROS.
Chapeaux en soie pour hommes et pour enfants,
Parfumerie de Montpelais et de Piver. 1re. qualité,
Gants chevreau, agneau, castor et soie,
Chemises de couleurs et en coton blanc,
Cravattes en toile, qualité supérieure,
Bretelles en soie, diverses qualités,
Rasoirs et autres articles pour les meilleurs,
Rasoirs joli avec [illegible] et autres articles de Rogers,
Cannes joli avec timent de cravattes en soie, en mérinos et en satin broché,
Manteaux pour dames en satin, laine et en drap,
Robes de chambre en cachemir, soie et tartan,
Bottes et souliers de tout genre. Plus, un bel assortiment de [illegible],
De plus, parapluies et drap de billards.
Le public est prévenu qu'il trouvera également au Faubourg Marigny des marchandises ci-dessus désignées dans un autre magasin, rue Royale No. 76; les prix sont les mêmes dans les deux magasins.
Rue de Chartres, No. 84, encoignure Conti, et rue Royale, No. 76, entre Bienville et Conti. VOR. DECAUX. 4 déc

MANUEL BLASCO & Co. rue de Chartres No. 68, entre Bienville et Conti, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord un très bel assortiment d'habillements confectionnés, qu'ils vendent AUX PRIX COUTANT, et qu'ils offrent à vendre [illegible]
L'ASSORTIMENT CONSISTE EN:
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY.
Vente des gardiens du port.

A 10 heures, lundi prochain 28 du courant, au magasin rue Tchoupitoulas, no. 67, il sera vendu par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:
—3 colis marchandises sèches, habillements confectionnés, bottes, souliers, chapeaux, tabac, et sellerie.
Avariées à bord du steamboat Maid of Arkansas, dans son voyage de cette ville à Van Buren Arkansas, et débarqués dudit steamboat quand il relâcha pour se faire réparer.
Conditions comptant. 25 d

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu samedi, 26 courant, à 4 heures, au No. 41, rue des Magasins, au coin de l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Commerciale, dans le procès et ville de la Nlle. Orléans, en date du 24 décembre 1840.
500 barillets raisins vert de Malaga.
Conditions—$500 et au-dessous comptant;—de $500 à $1000, cinquante jours; de $1000 à $2000 quatre-vingt-dix jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, tirés et datés du 14 courant. 25 dec

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, mardi 12 janvier 1841, une propriété située à 4 milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant 3 1-2 arpents de face au fleuve sur 40 de profondeur, bornée de côté en haut par l'habitation de M. P. Treuard, et d'en bas par celle de Mme. Vve. Vertola de Gruy; cette propriété, qui a une partie cultivable d'environ 18 arpents plantés d'arbres fruitiers, offre de grands avantages à ceux qui voudraient se livrer au jardinage, y établir une briqueterie, moulin à scies, &c. La batture peut aussi être employée comme chantier de bois. Pâturage en était donc aux bateaux à vapeur. Les établissements consistent en une maison de maître, composée de 8 appartements, galerie devant et derrière, un magasin, une écurie, cuisine, hôpital, pigeonnier, écurie et cinq cabanes à nègres, le tout en bon état.
Cette propriété est divisée en trois lots, comme suit: Les lots No. 1 et 2 mesurant un arpent de face au fleuve sur 40 arpents de profondeur, et le lot No. 3 mesurant 1 1-2 arpent de face sur 40 de profondeur, ainsi que les bâtiments ci-dessus.
Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt à 10 p. 0/0 par mois du retard, comme... [illegible] seulement.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de tabac avarié.
IL sera vendu samedi matin, 26 courant, à 11 heures, au magasin no. 50, rue du Camp:
21 boîtes tabac manufacturé, légèrement avarié à bord du brick Creole, pendant sa traversée de Richmond, à ce port, vendu par ordre et sous la direction des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 25 dec

Grande vente positive de beaux meubles, manufacturés à New York.
PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu, sans réserve, lundi, 28 décembre, à 10 heures, au magasin No. 36, rue Conti:
Secrétaires en acajou et érable ondé, armoires, sideboards, bureaux, berceaux, chaises en acajou, &c.
Conditions, comptant. 25 dec

PAS DE LIMITE.
VENTE DE NEGRES.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan Samedi, 26 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves ci-après:
JACOB, âgé de 19 ans, bon domestique de maison, cocher, excellent sujet, pleinement garanti.
FRANK, âgé de 20 ans, nègre de champ et un peu maçon.
PRECILLA, âgée de 22 ans, négresse de champ, couturière et cuisinière.
MARTHA, âgée de 3 ans, enfant de la précédente.
DELIA, âgée de 14 ans et demi, domestique de champ, gardienne d'enfans.
Aussi plusieurs autres esclaves de valeur tels que pêcheurs de champ, domestiques de maison, gardiennes d'enfans, blanchisseuses, repasseuses, cuisinières, cochers, &c.
De plus grands détails seront donnés à la vente.
N. B. Aucun esclave ne sera vendu avec limites, ou sans bonnes garanties. 23 dec—1

PAR MAURICE BARNETT Sen., ENCANTEUR.
IL sera vendu à l'encan Samedi, 9 janvier 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, aux risques et périls des personnes ci-après nommées, qui ont négligé de remplir les conditions de l'adjudication qui leur a été faite par le dit encanteur, à une vente publique, le 31 mars dernier, par ordre du syndic de Cornelius Hurst.
Deux Lots de Terre de batture, situés au faubourg Bouligny, connus par les lettres E. et Q., ayant chacun cinquante pieds de face sur la rue Tchoupitoulas et le rail-road Bouligny, s'étendant sur le fleuve Mississipi, mesurant trois cents pieds de profondeur, avec les droits à l'augmentation que pourra faire la batture à l'avenir, adjugés à Jno. B. Beck.
Conditions—$562 50/100 savoir [cinq cent soixante deux piastres cinquante cents] comptant, y compris les intérêts au taux de dix pour cent par an depuis le trois octobre dernier jusqu'au 9 janvier 1841, et la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit du dit jour 31 mars dernier, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, avec intérêts à 10 pour cent par an, si ces billets ne sont pas payés à leur échéance, sans qu'à cet adjudicataire, a qui les actes ne pourront prévaloir de cette dernière clause pour se faire remplir son obligation au jour fixé.
Cinq [5] Ilets de Terre situés à Hurtsville, paroisse de Jefferson, désignés par les No. 119, 120, 121, 122 et 123 ainsi qu'il appert d'un plan déposé au bureau d'Edouard Barnett, notaire public, adjugés à O'Driscoll, pour le compte de Mme. Finn.
Conditions—$68[illegible] comptant, avec intérêts à 10 pour cent par an, du 31 mars dernier jusqu'au 9 janvier 1841. La balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit depuis le dit jour 31 mars dernier, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et les intérêts à 10 pour cent par an, si ces billets ne sont pas payés à leur échéance, sans qu'il soit [illegible] pour se prévaloir de cette dernière clause pour se faire remplir son obligation au jour fixé.
Tous les droits, privilèges et intérêts de l'insolvable à un bail pour l'usage d'une branche du railroad de Hurtsville au rail road de Carrollton, lequel bail expire le 20 mars 1842.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 déc—11

PAR FAUCHIER & FERNANDEZ.
IL sera vendu Samedi prochain, le 26 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, le café connu sous le nom de Comte Ory, avec son mobilier et dépendances.
Termes à la vente.
Le dit café sera vendu à l'amiable si quelque personne le désire avant le jour fixé pour la vente. S'adresser sur les lieux, ou à J. F. Girod, rue de la Levée, entre Dumaine et St. Philippe, café de New-York et Philadelphie.
24 dec—2

PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, samedi matin 26 du courant, à 10 heures 1-2 au magasin d'encan, rue de la Commune, no 50:
Une jument bais avec ses harnois.
Cette jument est très douce, et aussi une selle d'homme en bon état.
Un beau jeune cheval alezan, convenable pour une dame.
Conditions comptant. 24 d

PAR J. A. BEARD & FERNET.
PIANOS FORTE.
IL sera vendu à l'encan, mercredi matin 30 du courant, au magasin de W. H. Carnes, rue Bienville no 58, à onze heures:
8 pianos forte assortis, de la fabrique de L. Gilbert & Geo. Hews, Boston, et Jason Nelson et G. & M. Bermose, New York.
Conditions—Moitié comptant la balance à 60 jours de crédit en billets endossés.
Vente positive. 24 d

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasins rue de Chartres no. 107—Vente de beaux meubles.

SAMEDI, 26 du courant, à quatre heures de l'après midi, rue Conti No. 60, entre les rues Royale et Bourbon, au magasin de Messieurs Dullepré & Goiland, avant leur dernier départ pour la France, un assortiment considérable de meubles, dont [illegible] le détail. [illegible] tout genre, tout pour ce qui ils mettent en les confectionnant; chaises de salon, fauteuils, bureaux, toilettes, lits, miroirs, consoles avec glaces, pianos, pendules, fauteuils, [illegible], tables à jeu, des assiettes, de la table en marbre, etc. etc. etc., avec un assortiment de [illegible] à l'usage des familles. Conditions à la vente. 24dec—6

FUSILS DE MUNITIONS EN VENTE.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, samedi matin, 26 du courant, à 10 heures et demie, au magasin No. 50, rue de la Commune:
44 FUSILS EN BON ETAT.
Conditions—Comptant. 22 dec—2

PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu, à l'encan, samedi matin, 26 du courant, à 10 heures, au magasin No. 50, rue de la Commune, divers lots de marchandises sèches de fantaisie, montres, bijouterie, argenterie, &c. &c. Aussi, du vin, des liqueurs, du savon, sucre, &c. &c.
Conditions—Comptant 22 dec—3

A LOUER.
UNE MAISON de résidence venant d'être réparée et peinte, ayant des cuisines et chambres à domestiques, aussi réparées à neuf et très commodes. On offre également à louer trois magasins spacieux dans la même rue Toulouse, entre Chartres et Levée.
S'adresser à A. & E. CAVELIER.
28 dec—3

A LOUER—Une belle maison à étage, située rue Toulouse, près de la banque des Citoyens, cette maison offre d'excellentes accommodations et convient pour une grande famille. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à FORSTALL, ROMAN & Co, 3 Front Levee 17 d

A LOUER—Un superbe MAGASIN à quatre étages, situé rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville. S'adresser à Mrs. LAVAUDAIS, CHARBONNET & Co. 17 déc—6 sps

A LOUER A DES PRIX MODERES.
DEUX maisons neuves en briques à 2 et ges, supérieurement distribuées pour un ménage. Elles sont situées au faubourg Marigny entre Levée et Victoire.
Une plus, une maison en briques à deux étages, également bien disposée pour un ménage, située rue de la Victoire entre les Champs Elysées et la rue Marigny.
S'adresser pour les conditions à Mme. Vve. D. G. Bordeaux, encoignure Conti et Dauphine ou à P. D. D'Abadie, rue St. Louis No. 16. 19 déc.—9

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE, de PHILADELPHIE.
ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Canal et Hevoia, où il sera honoré de donner ses soins aux personnes qui désirent le bénéfice de son art.
Références à la Nouvelle-Orléans.

Jacob Wilson,	Dr. Barnes,
Cuthbert Bullitt,	Dr. E. J. Cole,
Alfred Clark & Co,	Henry L. Bennet,
Henry Lockett,	L. Hyde,
Dr. Luzenberg,	Cons & M'pherson,
Dr. Duncan,	John F. Nisbet.

24 dec

FREDERIC WILKINSON.
Député voyer général de l'Etat de la Louisiane.
Courtier de propriétés foncières, à l'Arcade St. Charles. Nouvelle Orléans.
[illegible]

JOHN R. WHITE,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
No. 40, rue Poydras,
NOUVELLE-ORLEANS.
22 nov—1 m

G. WESTFELDT & BRO.
Négociants Commissionnaires, à la Mobile.
Feront des avances libérales en argent sur envois de produits adressés à eux. 18 nov

ROBERT J. KER,
AVOCAT,
No. 28, rue Royale, encoignure de la rue St. Domaine [illegible] Nouvelle-Orléans.
24 nov—1m

TRAITES SUR LA HAVANE à peu de jours de vue, à vendre par JOSE FRAYS, 27, rue Toulouse. 16 dec

TRAITES SUR PARIS et Traites sur New-York, à courts jours, à vendre par GERVERMONT & Co. 48 rue Royale. 24 dec

CAFE—[illegible] sacs Café vert de la Havane en débarquement et en magasin, à vendre par JOSE FRAYS, 27 Toulouse. 21 dec

PORTE CRAYONS EN OR—Un grand assortiment de porte crayons modèle pour dames et pour hommes de manufacture d'Angleterre à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

FUSILS DOUBLES—Les soussignés viennent de recevoir un bel assortiment de fusils supérieurs de différentes qualités et calibres. Ces articles sont des meilleurs manufactures et ont subi toutes les épreuves, et garantis pour le moindre, à vendre à des prix modérés et garantis pour leur supériorité par HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres.

CAFE—[illegible] sacs café de la Havane, en débarquement et à vendre par [illegible], 27, rue Toulouse.

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane, en débarquement du brick Esperanza, à vendre par JOSE FRAYS, 27, rue Toulouse.

SUCCESSION VACANTE EDWARD WALCH.
[illegible] le présent avis à toutes personnes que [illegible] le sieur Edward Walch, [illegible] décédé dans la Paroisse Terrebonne, [illegible] le 21 avril 1839, [illegible] succession est ouverte [illegible].
[illegible] D. BURGUIERES, curateur, Paroisse Terre-bonne.

[illegible] à vendre par [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Isaac Hart & Co. contre leurs créanciers.
PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu à l'encan, le jeudi 31 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les propriétés suivantes abandonnées par Isaac Hart & Co. à leurs créanciers, savoir:

La moitié de l'ilet numéro 160, marqué B., sur un plan déposé en l'étude de E. Barnett, mesurant 300 pieds de face à la rue Troisième, sur 195 de profondeur et face aux rues St. Andrew et St. David, et 200 pieds sur la ligne de division de l'autre moitié de l'ilet marqué A. dans le faubourg Livaudais.

Aussi—Le ot no. 4, dans la section no. 36, dans le township no. 14, de Range no. 13 Est, sur la rive est du Mississipi, contenant 2[illegible] acres et 5 dixièmes de superficie.

Conditions—Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à final paiement.

Acte de vente pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 déc—

PAR BARNETT, Sen.
Bureau No. 26, rue Conti.

Lots à vendre dans la ville de McDonough.

IL sera vendu le 4 janvier 1841, à midi, à la Bourse rue St. Louis:

16 Lots de Terre situés dans la ville de McDonough, comprenant la moitié du carreau ilet No. 56, borné par les rues Jefferson, Madison, Magellan et Columbia; les lots nos. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 1, ayant chacun de largeur, 30 pieds de face sur la rue Magellan, sur 120 pieds de profondeur. Les lots no. 1 et 16, formant les encoignures.

Le Lot No. 2, mesurant 30 pieds sur la rue Jefferson, sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 15, mesurant 30 pieds de face à la rue Madison, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets portant hypothèque et intérêts au taux de 8 pour cent par an.

Les actes de vente pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 dec

PAR J. A. BEARD & FERNET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans, et à la requête du syndic provisoire de la faillite de Gilbert Preval, adressée à F. A. Gaudetto, en auteur, il sera vendu jeudi, 31 décembre, à 10 heures A. M. aux écuries du dit Sr. Gilbert Preval, situées rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon:

15 Chevaux de selle et de voiture
1 Mulet.
Conditions—Comptant.

Aussi—A une heure P. M. le même jour, en vertu du même ordre et requête, sur l'établissement de Mr. Preval, situé près de la ville, sur le chemin du Bayou, environ à 1/4 de mille de la maison Cl [illegible]:
Un certain nombre de Vaches et Veaux.
Conditions comptant. 21 dec

PAR M. BARNETT Sen.

IL sera vendu Samedi, le 26 décembre prochain 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, en date du 9 avril 1840, et sous la direction de A. Daniels, Daniel Goodman, syndics de la succession de A. Daniels & Goodman, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par lesdits A. Daniels & Goodman à leurs créanciers:

Un certain ilet de terre situé dans le derrière de cette ville, faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1, et faisant une des rues de la Commune, Bolivar, St. Jean et Gravier, mesurant 300 pieds 2 pouces sur les rues Commune et Gravier, et 400 pieds 6 pouces sur les rues St. Jean et Gravier.

Conditions comptant.

L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 nov—6 fois—21 nov. 5, 12, 19 et 26 déc.

PAR J. A. BEARD & FERNET.
Vente de Syndics.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 19 décembre 1840,

Il sera vendu à l'encan, le 28 janvier, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés foncières, actions de banque et esclaves dont le détail suit, le tout abandonné par E. Johns, G. P. Mamousier, et E. Johns et Co. à leurs créanciers, savoir:

1o. Un ilet de terre situé au faubourg Bouligny, paroisse de Jefferson, désigné par le no. 74, sur un plan dressé par Chas F. Zimpel et déposé à l'étude de L. T. Caire, notaire public. Ledit ilet est divisé en vingt lots et renfermé dans les rues Upperline, Marchus, Bordeaux et Apollo, mesurant sur la rue Upperline, trois cent six pieds six pouces sur la rue Bacchus cent soixante neuf pieds, cent soixante sur la rue Bordeaux; trois cent quatre pieds et sur la Rue Apollo deux cent dix pieds.

Conditions—un cinquième comptant, la balance à 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des syndics et portant intérêt à 10 p. 0/0 par an du jour de sa date jusqu'à parfait payement et portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues.

2o. Un ilet de terre situé au faubourg Delassize dans la paroisse Jefferson, désigné par le no 23 sur un plan dressé par Benjamin Buisson et déposé en l'étude de Félix Grima, not. public. Le dit ilet se composant de dix-neuf lots portant les nos numérotés successivement de un à dix neuf inclusivement, et mesurant (mesure anglaise) trois cent un pieds deux pouces face à la rue Piermont; trois cent un pieds six pouces à la rue Harmony, deux cent vingt pieds six pouces à la rue Apollo et deux cent quarante pieds sur la rue Nayades.

Conditions: comme dessus.

3o. La moitié indivise d'un ilet de terre situé au faubourg Livaudais de la paroisse de Jefferson désigné par le no. 102 sur le plan original du dit faubourg, déposé à l'étude de Félix Grima, not. public; le dit ilet mesurant (mesure anglaise) quatre cent six pieds sur la rue Sixth, autant sur la rue Seventh, deux cent cinquante pieds sur la rue Prytanée, autant sur la rue Nayades. Le dit ilet sera vendu ainsi qu'il est désigné sur un plan dressé par A. D'Hémécourt en date du 23 septembre 1840, lequel plan sera produit au moment de la vente.

Conditions: comme dessus.

4o. Un ilet de terre situé au faubourg Livaudais dans la paroisse Jefferson, désigné par le no. 105 sur le plan original du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix Grima, not. publ. Le dit ilet sera vendu ainsi qu'il est désigné sur un plan spécial dressé par A. D'Hémécourt, le 23 septembre 1840, lequel plan sera produit au moment de la vente. Cet ilet mesure (mesure anglaise) quatre cent vingt six pieds de face sur la rue Second, autant sur la rue Third, deux cent cinquante pieds de face à la rue Prytanée et autant sur la rue Nayades.

Conditions: $252 (?) cents comptant. La somme de $5,000 aussi payable comptant à la Banque de la Louisiane; l'acquéreur aura seulement le faculté de donner en place de cette dernière somme, un bon du même montant, en faveur de la Banque de la Louisiane, payable et recevable aux conditions de la Charte de cette Banque; savoir: un cinquième du principal payable chaque année, et la balance remboursable avec intérêts à 9 p 0/0 par an exigibles avant le renouvellement. Le dit bon portera première hypothèque sur ladite propriété. L'excédant de la balance payable à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des syndics portant intérêts à 10 p 0/0 par an du jour de leur date jusqu'à parfait payement et portant hypothèque spéciale.

5o. Cinq Lots de Terre, situés au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, désignés par les nos. 1, 2, 3 et 4, de l'ilet no. 3, ainsi qu'il appert d'un plan qui sera produit le jour de la vente, dressé par A. D'Hémécourt, en date du 23 septembre 1840. Les dits lots se joignant et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Third, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Le lot no. 1, formant l'encoignure des rues Third et Rousseau.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics avec intérêt à 10 pour cent par an, du jour de leur souscription et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

6o. Un Ilet de Terre, situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, désigné par le no 42, le dit ilet de terre divisé en vingt deux lots portant les nos. successifs de 1 à 22 inclusivement. Les lots nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant chacun, mesure anglaise, trente et un pieds, trois pouces de face à la rue Jersey, sur une profondeur de cent dix pieds, le lot no. 1, formant l'encoignure des rues Jersey et Seventh, et le lot no. 8, formant l'encoignure des rues Jefferson et Eighth, les lots nos. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, mesurant chacun trente et un pieds, 3 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent dix pieds; le lot no. 12, formant l'encoignure des rues Eighth et Laurel, et le lot no. 19, l'encoignure des rues Seventh et Laurel, les lots nos 9, 10 et 11, mesurant chacun trente trois pieds deux pouces de face à la rue Eighth, sur une profondeur de 125 pieds; et les lots nos. 20, 21 et 22, mesurant chacun trente trois pieds deux pouces de face à la rue Seventh, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

Conditions—Comme dessus à l'exception qu'on n'exigera de l'acquéreur aucun endossement.

7o. Deux Lots de Terre, situés à Mandeville, de l'autre côté du lac Pontchartrain, dans la paroisse de St. Tammany, de cet Etat, désignés par les nos. 16 et 17, du plan de Mandeville, dressé par Bringier, arpenteur-général et déposé à l'étude de L. Hermann, notaire. Le lot no. 16, de terre mesurant (mesure française) le lot no. 16, quatre cent soixante quinze pieds de face à la rue Marigny, ayant face à la rue Lamarque et cinq cent soixante pieds de face, sur chacune des rues Madison et Monroe. Le lot no 17, mesurant quatre cent soixante quinze pieds de face à la rue Gérard, et autant sur la coule Marigny, et cinq cents pieds de face sur chacune des rues Madison et Monroe.

Conditions—Comme dessus, avec billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

8o. ADELINE, mulâtresse âgée de 22 ans, couturière, titres seulement garantis, et ses deux enfans.

Conditions—Six et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

9o. Quarante cinq actions du fond capital de la Banque de Carrollton, $50 de la piastre.

Conditions: comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix Grima, not. pub., aux frais des acquéreurs. 23 déc—

Succession de Juan Pesch et Laporte.
PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 21 décembre 1840, il sera vendu le lundi [illegible] 1840, sur les lieux [illegible] Pontchartrain, et face au bout [illegible]:
Le fond du magasin de Marchandises sèches, [illegible] appartenant à la succession de Juan Pesch & Laporte.
Condition à la vente. 21 déc—19

ETRENNES—CADEAUX DE L'AN.

LOTERIE d'une manière à marquer singulière d'une lotterie [illegible] dans un assortiment de la [illegible].

CENT BILLETS A DIX PIASTRES.

Les dames de la Nouvelle Orléans sont invitées à aller voir chef d'œuvre qui sera exposé pendant huit jours chez Mme Freyal et Ferrot, rue de Chartres, encoignure Conti. Cette loterie sera tirée ainsi les billets placés, elle a lieu le jour du tirage sera annoncé dans les journaux français et anglais et en français sur la gazette l'Abeille.

SUPPLEMENT de nouvelles marchandises reçu par le navire Garonne:
Robes de mousseline laine imprimée brodée,
Dentelles de Lille, Valenciennes, et applications Bruxelles,
De de noires de toutes largeurs,
Des brodées en velours, coton, robes et [illegible],
Cols brodés extra riche,
Franges en soie torse, boutons de [illegible],
Bonnets et cachemires en chenille,
Cordelières en soie, perles or et argent,
Rubans de velours, couleurs et brodés,
Eventails pour dames, [illegible],
Manteaux de [illegible],
Corsets, [illegible],
[illegible]

AVIS—[illegible]
[illegible]

CONDAMNE par la Cour d'Assises de Paris [illegible]
[illegible]

BLANC de Baleine—[illegible]
[illegible]

[illegible]